

Rabat, le 10 avril 2001

## **CIRCULAIRE N° 4 6 9 1 / 3 1 3**

**OBJET** : Admission temporaire de parties et pièces détachées destinées à la réparation de véhicules automobiles de tourisme immatriculés à l'étranger.

Dans le cadre de son action visant à assurer le meilleur accueil possible aussi bien aux Marocains résidant à l'étranger (M.R.E.) qu'aux touristes étrangers venant séjourner temporairement au Maroc, l'Administration autorise l'admission temporaire des parties et pièces détachées destinées à la réparation des véhicules automobiles de tourisme appartenant à ces personnes ; ces opérations ayant été traitées jusqu'à présent au niveau des services centraux.

Aussi, l'objet de la présente est d'informer le service que désormais, délégation est donnée à Messieurs les Chefs de Circonscription pour autoriser ces opérations aux conditions précisées ci-après :

1°- Seuls les M.R.E. et les touristes étrangers sociétaires ou abonnés à une compagnie d'assistance (marocaine ou étrangère) peuvent prétendre au bénéfice du régime ci-dessus et ce, uniquement lorsque la demande en est faite pour leur compte par leur compagnie d'assistance qui doit être dûment autorisée à cet effet par l'Administration (Cf. liste ci-jointe) ;

2°- Le titre de transport (LTA ou autres) couvrant l'expédition au Maroc des p.p.d. doit être établi au nom de la compagnie d'assistance marocaine ou du représentant local de la compagnie d'assistance étrangère ;

3°- Ce titre de transport doit comporter les références du véhicule étranger à dépanner ainsi que l'identité de son propriétaire (sociétaire ou abonné de la compagnie d'assistance) ;

4°- La prise en charge sous le régime de l'admission temporaire des p.p.d. importées est matérialisée par une annotation, aussi détaillée que possible, à porter par le service sur la déclaration D 16 bis afférente au véhicule à réparer ;

5°- L'apurement de la prise en charge ainsi opérée a lieu après constatation, par le service, de la réexportation (ou éventuellement de la mise à la consommation aux conditions réglementaires) des p.p.d. défectueuses remplacées qui doit intervenir, au plus tard, au terme du délai réglementaire de séjour sous le régime de l'A.T. du véhicule automobile considéré.

Toute difficulté d'application des dispositions ci-dessus et tout abus constaté en la matière devront être signalés à l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.

**Le Directeur Général  
de l'Administration des Douanes  
et Impôts Indirects**

**Abderazzak EL MOSSADEQ**

**ANNEXE A LA CIRCULAIRE N° 4691/313 DU 10/04/2001****LISTE DES COMPAGNIES D'ASSISTANCE AUTORISEES**

<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>NOM DES RESPONSABLES</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>FAX</b>
AMAL ASSISTANCE	M. Zoubir Aoum	17, Rue de la paix - Racine CASABLANCA	022 36 44 36	022 39 54 44
AMI ASSISTANCE MAROC	M. Nouredine Sri	Angle rue de la liberté Bd Mohamed V MARRAKECH		
ANOUAL ASSISTANCE	M. Mehdi	27, Rue Kendy - TANGER		
ASSISTANCE MULTISERVICES MARRAKECH	M. Mohamed Trari Marzouki	10 bis, Rue Fatima Zohra Rmila MARRAKECH	044 44 37 24	044 44 58 21
ASSITANCE SECOURS RAPIDE	M. Abdellah Jamal Eddine	Quartier El Boughaz- Rue Rahal Ben Ahmed n°21 bis TANGER		
ATLAS ASSISTANCE	M. Bouzerda	23, Bd Imam Ali - B.P. 2207 - FES	055 65 25 25	055 65 24 56
AUSLANDS DIENST AUTOMOBILE CLUB SERVICE (ADAC)	Mme Sigrid Graetz	Rue 208 n°5 - Lot Faiz AGADIR		048 82 51 54
AXA ASSISTANCE MAROC S.A.	M. Mohamed Benkhdim	28, Bd Lahcen ou Idder - Mer Sultan Nord CASABLANCA	022 54 23 23	022 54 21 21
CABINET CHAFIK D'ASSURANCES	Mme Saadia Chafik	4, Rue de Tétouan - MEKNES	055 52 03 76 055 52 58 70	
CENTRE D'EXPERTISE TECHNIQUE ET D'ASSISTANCE POUR LE MAROC ET L'ETRANGER	M. Azzedine Belghiti	3, Avenue Mohamed V - TETOUAN		
CHAMAL ASSISTANCE	M. Abdelaziz M'Talssi	Avenue Hassan 1 <sup>er</sup> - TANGER		

CHENNOUF ASSISTANCE	M. Ahmed Chennouf	50, Rue Hôpital Hassani - NADOR	056 33 30 03	056 33 30 03
CORIS MAROC	M. Benyahia	300, Rue Mostafa El Maani - CASABLANCA	022 20 46 09 022 20 46 96	022 20 47 06
ENTREPRISE LALAMI MOULAY ABDESLAM	M. MY Abdeslam Lalami	2 C Bab Agnaou - MARRAKECH		
INTER SECOURS ASSISTANCE	M. Abdelhamid El Mouadden	B.P. 9179 CASABLANCA	022 27 27 27	022 27 10 25
ISAAF MONDIAL ASSISTANCE ( MONDIAL ASSISTANCE)	M. Arafa	Lotissement Civim- lot 131 Route Aéroport - Q.I. Sidi Maârouf CASABLANCA	022 97 47 47	022 97 45 10
LAILA ASSISTANCE	M. Mustapha Dabi	Secteur 12 n° 1520 Hay Salam - SALE		
MAROC SECOURS EUROPE ASSISTANCE	M. Idrissi	41, Avenue Hassan II - FES	055 65 01 91	055 65 44 41
MEDITERRANEE ASSISTANCE S.A.R.L.	M. Kacem Belmajdoub	25, Avenue Hassan II - NADOR	056 60 52 33	056 60 33 32
SAFA ASSISTANCE	M. Salah Fettouh	Centre commercial Sidi Belyout - Rue Kamal Mohamed - CASABLANCA	022 44 77 77	022 44 16 40
SEMU ASSISTANCE	M. Nouredine Hamdani	14, Bd Abdellah Chefchaouni		
SOCIETE ORIENTALE D'ASSISTANCE	MM. Abdeslam Nasser et Abdellah El Kaf	163, Rue Orléanville - Place Ahmed Boukili OUJDA		
SOCIETE SOUSS ASSISTANCE	M. Nouredine Benhammi	Rue de l'Entraide Nationale Talborjt AGADIR		
UNION MAROCAINE D'ASSISTANCE (UMASSIST S.A.)	M. Benkirane	34, Avenue Hassan Seghir - CASABLANCA	022 31 80 63	022 30 37 88
Wafa ASSISTANCE	M. Mohamed Draga	14, Rue du Parc CASABLANCA 2, Rue Antisirabe - MEKNES		
WORLD ASSISTANCE	M. Ahmed El Ourarit	Rue Ibn Hicham n°48 - Branes 1 TANGER		